



COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITE AU CONSEIL COMMUNAL
Séance de l'Organe délibérant du 5 décembre 2013

1. AFFAIRES GÉNÉRALES (Raymond Bron)

Fusion

A mi-novembre, l'annonce d'un retrait de Morrens du projet de fusion a quelque peu ébranlé les trois autres communes pendant une dizaine de jours. Les malentendus à l'origine de cette décision ont pu être rapidement levés, de sorte que la progression de l'étude n'a pas pris de retard.

L'examen du projet de convention a maintenant commencé.

Reflets de Cugy

La rédactrice de notre journal trimestriel, Madame Simone Riesen, a décidé de renoncer à cette tâche ; après huit années passées à la tête de cette publication, le travail devenait trop absorbant à côté de sa fonction de secrétaire municipale adjointe.

La Municipalité lui est très reconnaissante d'avoir ainsi, pendant toutes ces années, animé la vie de notre Commune et contribué à resserrer les liens entre les habitants et les autorités.

Souhaitant, dans la mesure du possible, poursuivre l'édition de son journal en se fondant principalement sur l'engagement bénévole, la Municipalité s'apprête à lancer un appel par la voie de la prochaine page d'information officielle (PIO).

Le cahier des charges comprend les tâches suivantes :

- conception du sommaire en collaboration avec la Municipalité et le comité de rédaction,
- collaboration avec les rédacteurs réguliers ou occasionnels et recherche de nouveaux rédacteurs,
- réaliser des reportages lors de manifestations locales et des interviews de personnalités de la Commune,
- photographie et traitement des photos,
- mise en page du journal,
- rapports avec l'imprimerie.

Ces tâches s'avèrent suffisamment absorbantes pour envisager qu'elles puissent être remplies par plusieurs personnes.

Convaincue de l'utilité du journal pour la Commune, la Municipalité a prévu une somme au budget 2014 pour, en cas de nécessité, attribuer tout ou partie des tâches ci-dessus à un mandataire professionnel et en poursuivre la publication.

2. ECOLES (Jean-Pierre Sterchi)

Jeunesse – Place de jeux

La construction de la place de jeux est presque à son terme, les zones de réception en synthétique ont pu être posées encore cet automne.

Cependant l'approche de l'hiver ne nous permettra pas de procéder à l'ensemencement des terres autour des aires de sécurité. La Municipalité a décidé d'ouvrir cette place au printemps prochain. Ainsi les jeux ne seront pas entièrement montés, les barrières de protection seront maintenues et une information sera affichée afin d'expliquer cette situation.

Ecole

Le parking de la Chavanne ne suffit plus aux besoins du corps enseignant, des éducatrices de la garderie Arc-en-Ciel et de l'UAPE. Les zones de dépose le long du chemin de la Chavanne sont parfois utilisées pour du parcage.

La Municipalité étudie la possibilité d'augmenter le nombre de places de parc à l'intention des personnes qui travaillent dans ce secteur. Cependant elle considère que la sécurité des enfants est prioritaire en permanence et avait, dans ce sens, décidé que durant les heures scolaires le parking de la Chavanne serait fermé à la circulation hormis les ayants droit.

Nous constatons que cette interdiction est mal respectée et procéderons à une campagne de sensibilisation durant ce mois. En fonction de l'évolution de la situation, nous évaluerons si des mesures plus dissuasives sont nécessaires.

Jeunesse - Accueil des jeunes de 18 ans

Le peu de succès de l'année dernière a incité la Municipalité à aborder cette manifestation d'une manière différente. Nous avons invité un groupe de quatre jeunes afin, d'une part, de leur présenter notre projet et, d'autre part, pour leur demander d'encourager leurs camarades à répondre à notre invitation.

Le programme a consisté à participer à un tournoi de badminton avec la Municipalité active en tenue de sport, puis à se rendre au marché à la ferme pour un apéritif suivi d'une fondue préparée par les jeunes eux-mêmes. Grâce à l'aide de ce petit groupe, dix-huit jeunes ont répondu présents et huit ont participé au tournoi. Nous sommes satisfaits avec ce 53% de présences et très satisfaits de l'ambiance conviviale de la soirée. De plus cette manifestation a permis à ces jeunes et à la Municipalité de découvrir une société qui pratique son activité dans les salles de sport de la Combe.

Cultes

La paroisse Le Haut-Talent, après avoir accueilli Maryse Burnat-Chauvy comme pasteure succédant à Jean-Denis Roquet, annonce l'arrivée du pasteur Michel Lederrey en remplacement de Daniel Rouzeau qui prendra sa retraite en cette fin d'année.

Le bureau de Cugy sera partagé par ces deux nouveaux ministres et une permanence sera proposée le mardi matin au Centre œcuménique de Cugy.

Fêtes de Noël à Cugy : crèche vivante le 24 décembre à 17h00 pour les communautés catholique et protestante.

10. ROUTES (Christian Durussel)

Projet de réfection de la rue du Village

Une séance d'information, destinée aux riverains, s'est tenue le 12 novembre 2013. Avec l'aide de nos mandataires M Pierre Meylan du bureau PLAREL et M. Régis Courdesse du bureau d'ingénieur Courdesse et associés, le concept urbanistique, les questions foncières et les objectifs des travaux ont été présentés. En grande ligne, il s'agira de sécuriser la voie de circulation avec la création d'un cheminement piétonnier, d'actualiser les réseaux de conduites souterraines et plus particulièrement de remplacer la conduite d'eau potable, d'enterrer le réseau électrique, de remplacer l'éclairage public et d'assurer la coordination avec les différents services

11. TRAVAUX (Christian Durussel)

Mise en séparatif du chemin de La Cavenettaz – Préavis n°61-2011

Le froid de ces derniers jours a ralenti le rythme des travaux. Les conduites du chemin de La Cavenettaz sont posées et pratiquement toutes raccordées. L'année prochaine, dès que les conditions météo le permettront, l'entreprise terminera les collecteurs situés dans le champ sous la ferme de M. Vaney, et ensuite équipera le chemin de Palud. Un nouvel éclairage public sera posé le long de ces chemins. La Municipalité a choisi le luminaire ALMA à LED . Un système de régulation incorporé à chaque point lumineux permettra de diminuer le niveau d'éclairage à certaines heures de la nuit.

Réseau d'eau potable

En complément aux travaux de La Cavenettaz, les entreprises sur place ont posé une nouvelle conduite d'eau potable pour remplacer la conduite existante en fonte, laquelle avait déjà subi de nombreuses réparations.

LA MUNICIPALITE